

**L'An DEUX MIL SEIZE,  
le 03 NOVEMBRE  
à vingt heures trente,**

**Le Conseil Municipal régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle de la mairie, sous la présidence de M. PERRIN Raymond, Maire.**

**Présents : Mmes RIBES Monique - DOMERGUE Christine - Mrs PERRIN Raymond - DEJOB Xavier - CROZET Guy - GUILLOT Jacqueline**

**Absents ayant donné procuration :**

**Absents excusés : GEORGES Jean François- MEILLAND René- ROUX Maryline**

**Absents : CLAVARON Patrice**

**Secrétaire de séance : CROZET GUY**

*45- 01 octobre -2016*

*Objet : Aménagement du Bourg : travaux de réseaux et voirie : engagement d'un prestataire pour réaliser la mise à jour du diagnostic d'assainissement*

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée le projet de la commune de réaliser des travaux de de réfection de réseaux secs et humides dans le cadre de l'aménagement du bourg. Afin d'envisager les travaux concernant l'assainissement collectif, il est nécessaire d'exécuter une mise à jour du diagnostic de fonctionnement datant de 2002.

Il est possible de demander une participation financière de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne.

A ces fins, une consultation a été faite

Après analyse des offres remises, il est proposé que le conseil se prononce sur l'offre du Cabinet REALITES Assainissement qui est la mieux disante pour un montant HT de 22 465.00€

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- décide de retenir le REALITES Assainissement pour un montant HT de 22 465.00 €
- donne tout pouvoir à Monsieur le Maire pour signer le bon de commande et les documents à venir
- affirme que la dépense est prévue

*46- 02 octobre -2016*

**OBJET : ADOPTION DU RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF 2015**

M. le Maire rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales impose, par son article L.2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'assainissement collectif.

Ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante et faire l'objet d'une délibération.

En application de l'article D.2224-7 du CGCT, le présent rapport et sa délibération seront transmis dans un délai de 15 jours, par voie électronique, au Préfet et au système d'information prévu à l'article L. 213-2 du code de l'environnement (le SISPEA). Ce SISPEA correspond à l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement ([www.services.eaufrance.fr](http://www.services.eaufrance.fr)).

Le RPQS doit contenir, a minima, les indicateurs décrits en annexes V et VI du CGCT. Ces indicateurs doivent, en outre, être saisis par voie électronique dans le SISPEA dans ce même délai de 15 jours.

Le présent rapport est public et permet d'informer les usagers du service, notamment par une mise en ligne sur le site de l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement.

Après présentation de ce rapport, le conseil municipal :

- ✓ **ADOPTE** le rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif
- ✓ **DECIDE** de transmettre aux services préfectoraux la présente délibération
- ✓ **DECIDE** de mettre en ligne le rapport et sa délibération sur le site [www.services.eaufrance.fr](http://www.services.eaufrance.fr)
- ✓ **DECIDE** de renseigner et publier les indicateurs de performance sur le SISPEA

47- 03 octobre -2016

*Objet : autorisation de clôture du budget annexe lotissement*

Monsieur le Maire rappelle que la commune avait ouvert un budget annexe lotissement afin de gérer les terrains à lotir du Château... Ces lots sont à présent tous vendus. Le dernier étant réservé à l'usage communal. Il reste une somme de 50641.10 € inscrite.

Il n'y a plus lieu de conserver ce budget annexe.

Où l'exposé et après en avoir délibéré le conseil municipal décide de clôturer le budget annexe lotissement et d'affecter les 50641.10 € restants au budget principal de la collectivité.

Ainsi fait et délibéré les mois, jours et an que dessus,

Objet des délibérations	
45- 01 octobre -2016	Objet : Aménagement du Bourg : travaux de réseaux et voirie : engagement d'un prestataire pour réaliser la mise à jour du diagnostic d'assainissement
46- 02 octobre -2016	OBJET : ADOPTION DU RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF 2015
47- 03 octobre -2016	Objet : autorisation de clôture du budget annexe lotissement

Nom/ prénom des conseillers	Signature	Observations
PERRIN RAYMOND		
CROZET GUY		
RIBES MONIQUE		
GEORGES JEAN FRANCOIS	<b>Absent</b>	
DOMERGUE CHRISTINE		
ROUX MARYLINE	<b>Absente</b>	
GUILLOT JACQUELINE		
MEILLAND RENE	<b>Absent</b>	
CLAVARON PATRICE	<b>Absent</b>	
DEJOB XAVIER		